

Règlement de participation au Challenge de la mobilité des habitants du Parc naturel régional du Haut-Languedoc

1. Organisation

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc organise son premier Challenge de la mobilité à l'échelle de son territoire du 17 septembre 2018 au 15 février 2019.

Coordonnées de l'organisateur :

Parc naturel régional du Haut-Languedoc
1 place du Foirail – BP 9
34220 Saint Pons de Thomières

2. Principe

Ce challenge prône l'utilisation des modes de transports alternatifs à la voiture thermique et de favoriser d'autres moyens que l'autosolisme (le fait de circuler seul dans son véhicule) pour les déplacements que ce soit pour les déplacements domicile-travail ou pour les loisirs.

Exemple de modes de déplacement alternatifs :

- A pied
- En vélo, en vélo à assistance électrique, trottinette, roller, etc
- En transport en commun
- En covoiturage
- En voiture électrique
- Pratiquer l'autopartage

L'objectif étant également de **changer ses habitudes de déplacement.**

.

3. Modalités

Ce challenge est **gratuit, ouvert à tout habitant du Parc** naturel régional du Haut-Languedoc dans une **limite de 10 participants.**

Tout habitant qui souhaite participer au Challenge peut s'inscrire en envoyant un mail à l'adresse suivante mobilite-alimentation@parc-haut-languedoc.fr ou par téléphone 04 67 97 38 22. Il recevra alors un **questionnaire sur ces modes de déplacement et sur sa motivation à participer au Challenge et un carnet de bord.**

Le participant choisira une semaine pour réaliser le Challenge (5 ou 7 jours) 17 septembre 2018 au 15 février 2019.

Le Challenge de la mobilité repose sur un **principe de confiance** : la comptabilisation des modes de transport sera effectuée sur la base des déclarations individuelles effectuées par les participants dans le carnet de bord.

4. Déroulement du Challenge

Amont du Challenge : le participant devra remplir un questionnaire sur ses habitudes de déplacement. Il choisira également une date pour la réalisation du challenge (5 ou 7 jours)

Durant le Challenge : Le participant devra remplir le carnet de bord en notant ses trajets (domicile-travail, loisir) et ses modes de déplacement. Il pourra également noter les facilités ou les difficultés pour changer ses habitudes en termes de mobilité. Ce carnet de bord peut être agrémenté de photos, de dessins, de tickets de bus, etc pour l'illustrer.

Après le Challenge : Le participant communiquera son carnet de bord à l'organisateur. Il pourra être contacté pour réaliser un retour d'expérience sur le Challenge.

5. Calendrier

Ce Challenge est ouvert **du 17 septembre 2018 au 15 février 2019**. L'inscription au Challenge se réalise au minimum 1 semaine avant son début.

6. Dotation

L'ensemble des participants participeront à un tirage au sort pour gagner des lots de cadeaux.

Valeur de l'ensemble des lots : 400 euros

7. Communication

Les participants autorisent les organisateurs de ce Challenge de la Mobilité à communiquer sur leurs résultats, ils peuvent faire l'objet d'un retour d'expérience et peuvent être anonymés.

Les renseignements demandés au moment de l'inscription ne sont en revanche pas publiés.

8. Loi « Informatique et liberté »

Au regard de la loi « Informatique et liberté » du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation aux informations nominatives recueillies dans le cadre du présent challenge. Les personnes qui souhaitent exercer ce droit pourront le faire par courrier ou par mail : mobilite-alimentation@parc-haut-languedoc.fr

Parc naturel régional du Haut-Languedoc
1 place du Foirail – BP 9
34220 Saint Pons de Thomières